



# POLITIQUE D'INTÉGRATION DU RISQUE DE DURABILITÉ



Votre capital  
confiance

Politique d'intégration du risque de durabilité

Le 08/03/21

# SOMMAIRE

|  |   |
|--|---|
| 1- CADRE RÉGLEMENTAIRE.....  | 3 |
| 2- MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS<br>LES PROCESSUS DE DÉCISION D'INVESTISSEMENT..... | 3 |
| 3- SUIVI ET CONTRÔLE DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ.....   | 4 |
| 4- INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ À LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION.....   | 4 |

## **1- CADRE RÉGLEMENTAIRE**

La Société de Gestion Arkéa Capital est soumise au règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Arkéa Capital intègre donc, à partir du 10 mars 2021, les risques en matière de durabilité dans ses processus de prise de décision d'investissement.

Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

## **2- MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LES PROCESSUS DE DÉCISION D'INVESTISSEMENT**

Arkéa Capital prend en compte les risques de durabilité à chaque grande étape du processus d'investissement, depuis l'analyse d'opportunité jusqu'au suivi post-investissement.

Toute analyse d'opportunité en phase de pré-investissement s'appuie sur un dossier comprenant (i) une identification des principaux risques de durabilité basée sur une matrice sectorielle des risques de durabilité et (ii) la réalisation d'une première appréciation de la sensibilité de l'entreprise à ces risques.

Arkéa Capital analyse le risque de durabilité des opportunités d'investissement au regard du secteur d'activité auquel elles appartiennent, le niveau d'exposition d'un secteur représentant le niveau de risque brut d'une participation. Arkéa Capital définit le niveau de risque net d'une entreprise en identifiant les principales mesures de prévention ou d'atténuation mises en œuvre par celle-ci pour limiter les risques de durabilité. Les facteurs de risques de durabilité comprennent des risques environnementaux dont les risques physiques et de transition liés aux risques climatiques ainsi que les risques liés à la biodiversité, sociaux et de gouvernance.

Par la suite, dans le cadre de la préparation du comité d'investissement qui a pour objectif de valider les investissements et leurs modalités, les notes d'investissement destinées au comité intègrent une évaluation des risques de durabilité ainsi qu'une analyse ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance).

Enfin, pour les participations dans lesquelles Arkéa capital est investisseur minoritaire de référence et lorsque le process le permet, Arkéa Capital intègre une clause au niveau du pacte d'actionnaires engageant les actionnaires à choisir de concert un ou plusieurs champs d'actions possibles afin de permettre à la société et ses filiales d'atténuer ou prévenir certains risques de durabilité.

### **3- SUIVI ET CONTRÔLE DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ**

Arkéa Capital considère le dialogue et l'engagement comme une composante importante de sa responsabilité d'investisseur envers ses participations. La démarche mise en place par Arkéa Capital vise avant tout à l'amélioration des pratiques, à l'atténuation des risques de durabilité et une plus grande transparence sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises dans lesquelles elle est investie. Ce dialogue constitue un élément clé qui s'inscrit dans le cadre du suivi des participations et peut aboutir à la co-construction d'un plan d'actions suivi annuellement au travers d'indicateurs pertinents et mesurables. Arkéa Capital est en mesure d'accompagner, avec le soutien de consultants spécialisés le cas échéant, les démarches des entrepreneurs du portefeuille dans l'amélioration de leur impact concret en matière ESG et l'atténuation de leur exposition aux risques de durabilité.

Arkéa Capital effectue également une sensibilisation des entreprises en portefeuille aux risques de durabilité.

Enfin, dans le cadre de la préparation des reportings périodiques à réaliser pour les fonds, Arkéa Capital organise une collecte annuelle d'informations extra-financières, qui vise notamment à permettre de mettre à jour l'évaluation des risques de durabilité de chaque participation.

### **4- INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ À LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION**

Arkéa Capital a élaboré une démarche de rémunération qui vise une intégration cohérente et graduelle des risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération. Les enjeux de prise en considération des critères de durabilité tiennent compte des réglementations applicables à Arkéa Capital ainsi que des règles de rémunération en vigueur au sein d'Arkéa Capital. Le défaut de prise en considération des risques en matière de durabilité peut entraîner une sanction de la rémunération variable individuelle ou collective jusqu'à un montant représentant 25% de l'enveloppe de rémunération variable. Ces éléments sont disponibles au sein de la politique de rémunération disponible sur demande écrite auprès d'Arkéa Capital.



[www.arkea-capital.com](http://www.arkea-capital.com)

02 98 00 32 96

[capital-investissement.contacts@arkea.com](mailto:capital-investissement.contacts@arkea.com)

Politique d'intégration du risque de durabilité

Le 08/03/21